

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de l'évaluation diagnostique « CLE »**

**A.Gt. 17-04-2026**

**M.B. 04-05-2026**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, l'article 1.6.3-6, tel que modifié en dernier lieu par décret du 04 décembre 2025 ;

Vu la proposition de la Commission des évaluations du 06 février 2026 ;

Vu la proposition de l'Administrateur général de l'Enseignement du 26 mars 2026 pour la désignation des membres visés à l'article 1.6.3-6, alinéa 2, 2° ;

Vu les propositions des organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs des 11, 15 et 20 septembre 2025 pour la désignation des membres visés à l'article 1.6.3-6, alinéa 2, 3° et 4° ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'évaluation externe diagnostique « CLE » est composé de :

1° quatre membres du Service général de l'Inspection désignés sur proposition de l'Administrateur général de l'Enseignement :

- Monsieur Raphaël BEAUJEAN ;
- Monsieur Hervé D'HALLUIN ;
- Monsieur Laurent HANNECART ;
- Monsieur Jean-Philippe LIEPIN ;

2° six enseignants assurant tout ou partie de leur charge dans l'année d'étude considérée dans :

- l'enseignement organisé par la Communauté française : N. ;
- l'enseignement officiel subventionné : Madame Pascale DOCQUIER, Madame Catherine DOUCET et Madame Vicky NIFFLE ;
- l'enseignement libre subventionné : Madame Eléonore DE FIERLANT DORMER et Madame Virginie GAUTHIER ;

3° six membres issus :

- de la Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé par la Communauté française : Monsieur Thomas DENDAUV ;

- de la Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement officiel subventionné : Madame Mylène GOTTEAUX, Monsieur Stéphane NELISSE et Madame Sabrina ZEOLI ;

- d'une Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement libre subventionné : Madame Aude BOUCKHUYT et Monsieur Anthony CELSY.

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 17 avril 2026.

**Article 3.** - Le Ministre qui a l'éducation dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 17 avril 2026.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour Adultes,

V. GLATIGNY